



Section de la Nièvre

Bourse du travail
Boulevard Pierre de Coubertin
58000 Nevers
Tel: 0386611860 Fax: 0386215374
Mel: snes-nievre@dijon.snes.edu

CIRCULAIRE N°7

SOMMAIRE

§ CTPD : compte rendu du ctpd du 23/02
et préparation du 20/03
§ Grogne dans les établissements Nivernais
§ Réunions mutation intra
§ Annexes : Enquête préparatoire au CTPD
Affiche réunions mutations intra

CTPD : COMPTE RENDU DU CTPD DU 23 FÉVRIER ET PRÉPARATION DU CTPD DU 20 MARS

Les services de l'I.A. ont présenté les prévisions de rentrée pour chacun des 30 collèges du département : effectifs, nombres de divisions, DHG.

La dotation attribuée par l'I.A. a été globale et il appartient au chef d'établissement d'en faire la répartition. Dans l'estimation des besoins, il a été tenu compte du nombre de divisions prévisibles et les collègues ayant des niveaux où les effectifs par classe sont chargés ont reçu un supplément horaire pour permettre des dédoublements. Les heures pour les chorales ont été maintenues mais pour l'UNSS, en dehors des petits collèges, il a été tenu compte des nombres de licenciés ce qui a conduit à une réduction d'environ 45 heures sur l'ensemble du département.

En plus de la dotation actuellement prévue pour les collèges, l'I.A. dispose d'un certain nombre d'heures pour permettre l'indemnisation des collègues qui seront amenés à travailler sur plusieurs établissements dans des communes non limitrophes et pour compléter les dotations des UPI et des classes relais. Il reste également une quarantaine d'heures pour ajuster les dotations des collèges avant la rentrée.

Nous avons fait observer que la diminution de la dotation du département se traduit par la perte de 10 divisions pour une baisse de 173 élèves, soit une classe perdue pour 17,3 élèves de moins, alors que le E/D global se situera au dessus de 23. La situation se dégrade donc dans beaucoup d'établissements: H/E en baisse, nombre de divisions à effectifs lourds de plus en plus nombreuses et dans de nombreux cas, une dotation qui ne permettra pas d'assurer tous les enseignements obligatoires. Plusieurs principaux de collèges présents ont reconnu qu'ils étaient amenés à proposer aux équipes éducatives le choix entre IDD et dédoublements pour travaux pratiques.

Le CTP se réunira de nouveau le 20 Mars pour donner son avis sur les mesures de carte scolaire: suppressions et créations de postes, compléments de services dans d'autres établissements...

Pour préparer cette réunion, nous avons besoin d'informations. A cette étape de la préparation de la rentrée, la situation n'est pas encore totalement figée, mais nous ne pourrions intervenir pour tenter d'obtenir des améliorations que si nous disposons de renseignements précis.

Merci de **renvoyer l'enquête ci-jointe dès la rentrée**, à :

SNES - Bourse du Travail - Boulevard Pierre de Coubertin – 58000 Nevers ou
par mél : snes-nievre@dijon.snes.edu

GROGNE DANS LES ÉTABLISSEMENTS NIVERNAIS

Avec une carte scolaire qui supprime des moyens pourtant bien nécessaires dans les établissements où les effectifs sont déjà très chargés et un décret qui supprime le paiement de tâches pourtant effectuées par les enseignants, la grogne est forte dans les établissements de la Nièvre. Il faut dire que le nombre de suppressions de postes est très important : **41 postes seront supprimés** dans les lycées nivernais et **26 postes dans les collèges nivernais**, soit en collèges un poste supprimé pour 7 élèves en moins (la baisse démographique a bon dos !!).

Ceci va aggraver fortement les conditions de travail des enseignants et des élèves à la rentrée :

- nouvelle augmentation des effectifs par classe ,
- de nombreux enseignants en charge de terminales ou de BTS cessent d'être rémunérés pour la préparation des examens,
- il en va de même pour la gestion des laboratoires,
- possibilité d'imposer des services bivalents.

On note dans le département **de nouvelles inégalités créées par le décret De Robien** :

- pour la gestion des laboratoires à la rentrée dans certains établissements, il n'y plus aucune heure de laboratoire, dans d'autres c'est une demi-heure et dans d'autres c'est une heure. La rémunération dépendant des possibilités des établissements sans aucun rapport avec le volume de travail à fournir pour gérer le laboratoire,
- sur l'heure de préparation au bac (heure de chaire), le volume est réduit de manière très variable entre les établissements. Ici on perd 55% des heures, là c'est seulement 28%. Si rien ne justifie la suppression des heures de chaires pour les classes de première et de BTS, rien n'explique de telles variations dans les suppressions d'heures de chaire.

Veut-on créer des lycées à plusieurs vitesses ?

RÉUNIONS MUTATIONS INTRA

Le SNES 58 organise une réunion mutation intra :

Mercredi 4 Avril, à 15h00 au 7^{ième} étage de la bourse du travail, Bd P. de Coubertin à Nevers

en présence de d'un commissaire paritaire national et de plusieurs commissaires paritaires académiques. De plus, des permanences seront assurées dans les locaux du SNES les mercredi 28 mars et 11 avril et le lundi 2 avril de 15h00 à 18h00 (possibilité de prendre rendez-vous par téléphone ou par mel).

Bien cordialement,

Le Secrétariat Départemental
Abdellatif ATMANI, Alain CHARLOIS, Olivier CROUZET, Michel ROUGIER